

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR MAINTIEN À DOMICILE DES ÂÎNÉS

Clientèle

Les personnes de 70 ans ou plus.

Objectif

Cette conférence vise à vous renseigner sur les différentes règles fiscales régissant le crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés.

Revenu Québec a pour mission de contribuer au développement économique et social du Québec en soutenant les citoyens et citoyennes ainsi que les entreprises dans la compréhension et l'accomplissement de leurs responsabilités fiscales.

Sujets abordés

Au cours de cette conférence, apprenez-en plus, entre autres, sur les sujets suivants :

- les conditions d'admissibilité au crédit d'impôt;
- le calcul du crédit d'impôt;
- les services et les dépenses admissibles selon le type d'habitation;
- la façon de faire une demande.

Conférencier

Un professionnel de Revenu Québec présentera cette conférence et pourra répondre à vos questions.

Notez que nous ne pourrons pas répondre aux questions en lien avec votre dossier fiscal. Toutefois, nous nous ferons un plaisir de vous fournir de l'information générale.

Durée de la conférence

De 1 h 30 à 2 h (période de questions incluse).

Modalités de diffusion

- Virtuel via la plateforme Teams (à privilégier)
- Présentiel (minimum 12 personnes, sujet à approbation)

Pour demander une conférence

Si souhaitez que nous organisions une conférence pour votre clientèle ou vos membres, écrivez-nous à salons-conferences@revenuquebec.ca.

Revenu Québec offre gratuitement des conférences adaptées aux diverses réalités fiscales des particuliers et des entreprises.

L'univers de l'impôt est complexe : nous vous accompagnons pour bien le comprendre.



Nous joindre

Par courriel : salons-conferences@revenuquebec.ca

Site Internet : revenuquebec.ca/conference